

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 528

Artikel: Un jugement scandaleux

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour sauver la paix

Conférence contre le bombardement des villes ouvertes

Cette Conférence, convoquée à Paris, les 23 et 24 juillet dernier par le R. U. P. a réuni près d'un millier de délégués, venus de 34 pays différents, et représentant les tendances et les milieux les plus divers: écrivains, aviateurs, anciens combattants, ouvriers, coopérateurs, tous venus exprimer leur horreur et leur indignation à l'égard de cette barbarie des temps modernes. Beaucoup de femmes parmi les délégués, venues aussi bien d'Espagne républicaine que des milieux conservateurs britanniques, telle la duchesse d'Atholl, ou des milieux intellectuels et religieux des Etats-Unis, telle Miss Wooley, ancienne doyenne d'Université.

Sous la présidence toujours ferme de Lord Cecil, des discussions eurent lieu en plusieurs sessions. Deux d'entre elles furent consacrées à des exposés de nature plus générale, et deux autres à l'élaboration de résolutions. Voici les points les plus importants de celles-ci, puisque nous ne pouvons, faute de place, les publier in extenso et devons nous borner à en résumer l'essentiel:

I. Résolution générale

La Conférence constate que la politique mondiale s'éloigne de plus en plus des quatre principes qui ont servi de base au R. U. P.: Respect des traités, limitation générale des armements, sécurité collective, procédure permettant le règlement pacifique de tous les problèmes internationaux. Elle constate également que cet éloignement a pour conséquence des guerres d'agression dont la barbarie s'accroît chaque jour.

La Conférence estime qu'une organisation plus rationnelle et plus équilibrée de la vie économique réduirait les causes de conflits et de

guerre; elle juge que ce problème doit être lié à celui de la sécurité collective, et croit que ces deux problèmes ne seraient résolus de façon satisfaisante sans la coopération des Etats-Unis. Elle charge le Bureau du R. U. P. de les mettre tous deux à l'ordre du jour d'une prochaine Conférence.

II. Résolution de la Sous-Commission de ravitaillement

La Conférence, pour intensifier et augmenter l'aide apportée par les nations du monde aux peuples victimes d'une agression, décide à cet effet la constitution par le R. U. P. d'une Commission universelle d'aide. Cette Commission devra s'appuyer sur tous les organismes déjà existants, et utiliser leurs appareils techniques.

III. Résolution sur les bombardements des villes ouvertes

La Conférence recommande aux organisations comme aux individus de faire pression sur leur gouvernement pour les décider à:

A lever immédiatement toute entrave à la fourniture d'armes et d'appareils de défense anti-aérienne;

A accorder l'aide financière indispensable à tous les pays victimes d'agression, à les mettre à même de se procurer le matériel guerrier défensif: canons, détecteurs, sirènes, béton pour les refuges, etc., ceci afin de protéger les populations civiles contre les bombardements;

A mettre l'embargo sur les fournitures en pétrole, en métaux, et autre matériel de bombardement à destination des agresseurs coupables de bombardements, et d'autre part à empêcher toute aide financière aux agresseurs.

En outre la Conférence recommande que les organisations représentées et les délégués pris individuellement entreprennent:

Une campagne immédiate dans tous les pays pour obtenir l'appui de l'opinion mondiale en

vers toutes ou certaines des propositions ci-dessus, au cas où elles seraient soumises à l'Assemblée de la S. d. N.;

La mobilisation de l'opinion publique contre les bombardements des populations civiles, quelle que soit la région où ils se produisent.

Elle charge le Bureau du R. U. P. de constituer des Commissions composées de personnalités impartiales appartenant à différentes nationalités qui pourront faire les constatations nécessaires et attirer l'attention des peuples sur ces faits à défaut des Commissions officielles qui auraient dû être envoyées par les gouvernements.

Un film tourné sur place par les soins du R. U. P., et qui montre dans toute leur monstruosité les effets des bombardements aériens, contribua certainement à l'adoption de ces résolutions, et contribuera par l'impression qu'il a laissée aux délégués à faire entrer promptement ces décisions en pratique. « On se rend compte, en effet, écrit à son retour de la Conférence de Paris une déléguée suisse, qu'il ne peut être question d'humaniser la guerre, mais qu'il faut en couper la possibilité à la racine par le refus catégorique de livraison de matériel pouvant être utilisé pour ces bombardements ». C'est déjà ce que disait Frédéric Passy, il y a bien des années: « On n'humanise pas la guerre. On s'humanise en la supprimant ».

Ajoutons que le film dont il vient d'être question intitulé *Villes bombardées*, film sonore, très brièvement commenté en français, est mis par le Secrétariat international du R. U. P. à la disposition des Comités qui voudraient le passer, moyennant un prix de location de 100 fr. français par séance. S'adresser pour tout renseignement à la Section Film et Radio du R. U. P., 7, place du Palais-Bourbon, Paris (7^{me}).

ment renanié. Nous espérons pouvoir le publier prochainement. Enfin, la troisième question d'importance à l'ordre du jour a été celle du statut de la femme et de l'enquête de la S. d. N., et la façon dont les organisations féminines peuvent collaborer à cette enquête, en contribuant surtout à fournir des exemples précis de cas où la situation de fait de la femme diffère totalement dans la pratique de son statut de droit, tel qu'il lui est reconnu par un texte législatif. Dans plusieurs pays, en Belgique notamment, des Comités spécialement institués à cet effet de représentantes de diverses Sociétés féminines se sont déjà mis à l'œuvre, et il est à souhaiter que cet exemple soit largement suivi.

Les soirées de cette semaine féministe londonienne ont été aussi fort agréablement employées, soit par des rencontres amicales dans l'intimité, soit par une charmante réception offerte par les Sociétés féministes anglaises, et qui a permis aux étrangers d'admirer le panorama de Londres la nuit, du toit d'un de ces jardins installés au 8^{me} étage d'un immeuble locatif moderne; soit enfin par une discussion très animée sur les principes dont le Dr. Muret s'est fait chez nous le champion: le droit de la femme mariée à une partie du salaire ou du traitement de son mari, en reconnaissance du travail accompli par elle dans le ménage. Chose intéressante:

alors que chez nous, celles qui s'opposent à cette revendication se recrutent surtout parmi les tièdes en matière de féminisme, à Londres, ce sont au contraire des militantes, qui se sont révélées adversaires résolues de cette idée, parce que, selon elles, c'est dans un travail au dehors du foyer, dans l'exercice d'un métier ou d'une profession que toute femme, mariée ou non, doit chercher son indépendance économique, et que la rétribution pour son activité domestique affaiblit pour elle la possibilité de ce travail au dehors. Cette thèse a surtout été défendue par M^{mes} Spiller et Bompas (Gde-Bretagne) et partiellement par M^{me} Renson, avocate (Belgique) alors que M^{mes} Adèle Schreiber, Plaminkowa, Mrs. Corbett Ashby, et plusieurs autres ont versé de l'eau en abondance sur le moulin du Dr. Muret. Une soirée à laquelle il a valu certainement la peine d'assister.

E. Gd.

Un jugement scandaleux

Lors de la dernière session des Assises de Savoie, a comparu devant le tribunal d'Albertville la victime d'une horrible affaire: une fillette de 15 ans portant dans ses bras un bébé, né... de ses relations avec son père.

historique, et j'y ai retrouvé les traces de ce « Bonnie Prince Charlie », de ce Charles-Edouard Stuart, qui en 1745, soutenu par les ministres de Louis XV, souleva l'Ecosse pour tenter de renverser la maison de Hanovre établie sur le trône de Grande-Bretagne. Complètement défait à Culloden près d'Inverness, le 16 avril 1746, il s'en fuit, conduit et protégé par Flora Macdonald, à travers le pays que je viens de traverser, et y vécut mille aventures romanesques, déguisé en femme de chambre, caché dans une grotte, attendant l'arrivée d'un navire de France, puis cherchant à rallier les deux frégates qui, avec des armes et 40.000 louis d'or, avaient jeté l'ancre dans la baie de Loch nam Uamh... Loch nam Uamh! quel nom, grand Dieu! et comment le prononcer?

Ah! c'est que nous sommes ici, et dès Inverness, en plein pays gaélique, et que la bonne moitié de la population parle encore cette langue, dans laquelle, et bien que son recul se marque malheureusement d'année en année, il est encore prêché régulièrement dans presque toutes les Eglises. L'on s'en aperçoit d'ailleurs, rien qu'au rude accent des habitants, qui les rend incompréhensibles à mes oreilles, rien même qu'aux noms des gares: Achterneed, Achnasheen, Lochalsh, Lochailort, Kyleakin, et cette montagne qui s'appelle Sgurr a' Ghlas, et cette autre baptisée Ben Cruachan... Il est un peu effarant, au premier abord, quand tout ceci n'est encore qu'une abstraction imprononçable, de consulter un horaire ou une carte: mais en revanche, dès que l'on a maîtrisé quelques racines linguistiques (un loch est un lac, un glen une vallée, un Ben, une montagne, un Kyle, un détroit),

et surtout lorsqu'on a vu dans sa beauté sévère, à travers ses eaux bleues, ou par delà ses horizons lumineux, tel glen, tel loch, tel Ben — alors, combien nettement et caractéristiquement il prend figure devant vos yeux et se marque dans votre mémoire!

Fort-William, 30 juillet. — La mode, je devrais dire la rage du camping, sévit partout ici, comme à travers toute l'Ecosse, et toute l'Angleterre, et toute la France, et d'autres pays encore sans doute.

Plaisir charmant, générateur d'indépendance, de vie au grand air, de qualités pratiques et de dons d'organisation... le camping était certainement tout cela à son âge d'or, quand peu nombreux étaient ses adeptes, et que s'offraient à leur choix mille coins champêtres, tous plus séduisants les uns que les autres pour y planter leur tente. Mais, avec l'essor considérable pris par cette mode, sont arrivées forcément les restrictions et les réglementations: tels propriétaires, telles municipalités se sont refusés à cet envahissement de leurs champs, ou de leurs communaux, ont placé des barrières, (il est frappant d'ailleurs, à quel point la propriété est gardée en Grande-Bretagne, et vous devez souvent des kilomètres avant de trouver au bord du chemin le moindre bout de lande ou de tourbière où vous puissiez pénétrer autrement qu'en escaladant une clôture) ont fermé des grilles, affichés des écriteaux: *No camping allowed*. D'autres, plus hospitaliers, — et sans doute plus intéressés — ont au contraire ouvert d'autres barrières, et placé d'autres écriteaux: mais adieu alors la belle indépendance, le libre choix de son gîte, la solitude...

Tenez, ce matin, en passant devant la prairie

Celui-ci, veuf, père en outre de deux autres enfants, a été déchu comme on pouvait s'y attendre, de la puissance paternelle, mais condamné à un an de prison seulement, le jury lui ayant accordé le bénéfice des circonstances atténuantes. Nous soulignons cette effarante déclaration en nous demandant quelles circonstances atténuantes ce jury a bien pu découvrir à cet acte répugnant d'inceste? et comment était composé un jury capable de pareille aberration?...

Ce dont en tout cas, nous sommes certaines, c'est que si en France les femmes avaient le droit de siéger dans le jury, pareil jugement n'aurait pas été rendu. Mais nous aimons à croire que les féministes de Savoie ne vont pas le laisser passer sans protester.



Le „LABEL“
de la

ligue sociale d'acheteurs

Nous avons annoncé en son temps que la Ligue sociale d'acheteurs suisse avait repris un projet cher aux fondateurs de cette organisation, et notamment à celle qui en fut l'âme, M^{me} Pieczyńska, en créant un *Label*, c'est-à-dire une marque de fabrique garantissant non seulement

des produits de qualité, mais encore de saines conditions de travail pour ceux qui fabriquent ces produits.

Les travaux préliminaires, dont le détail est intéressant à connaître pour tous ceux qui ont à cœur les conditions sociales du travail, sont actuellement terminés, puisque différents articles, des textiles surtout, apparaissent maintenant sur le marché du travail munis de ce *Label* que nous reproduisons ci-dessous, et qui ne peut être employé que par des fabricants garantissant à la fois des conditions convenables pour leur personnel et la qualité de leurs produits. Le droit d'employer le *Label* est acquis par contrat donnant toutes garanties, et il est intéressant de constater que c'est une série de maisons de premier ordre qui, jusqu'à présent, ont conclu ces contrats.

Nous aurons certainement à revenir sur cette heureuse réalisation sociale, dont on ne peut que féliciter la Ligue sociale d'acheteurs suisse, mais nous tenons dès aujourd'hui à informer tous nos lecteurs, tant producteurs que consommateurs, que cette idée du *Label* intéresse, que le Secrétariat du *Label* de la L. S. A., 102, Hochfeldstrasse, Berne, est à leur disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le Jubilé du Conseil International des Femmes à Edimbourg

(suite de la 1^{re} page)

En plus de ces élections des membres du Comité et des présidentes et vice-présidentes de Commissions — et qui, pour certaines alors, ont amené des surprises — la partie administrative proprement dite a été brève. Les rapports publiés et distribués à l'avance ont été adoptés sans discussion; et deux invitations en tout cas ont été formulées pour la prochaine réunion du Conseil, l'une par l'Italie, l'autre par l'Australie; mais vu l'instabilité actuelle de la situation politique et la possibilité de nouvelles invitations encore, une décision définitive a été remise à 1939. L'essentiel du travail accompli a été fait, nous l'avons dit, par l'intermédiaire des Commissions, travail dont nous donnerons un bref résumé dans un prochain article, en publiant quelques-unes des plus importantes parmi les résolutions qui ont été adoptées.

Il va de soi que plusieurs séances et meetings publics ont encore été organisés afin de permettre au grand public d'Edimbourg, comme à celles des congressistes qui ne siègent pas dans les Commissions spéciales, de s'associer en une certaine mesure aux travaux du Congrès et aux préoccupations féminines de l'heure. Mettons tout de suite hors pair le discours très impressionnant de Mrs. Corbett Ashby, notre présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, sur ce beau sujet: *L'importance des droits civils et politiques complets pour notre travail pacifique et social*. Avec une netteté d'expression et une vigueur de pensée qui ne pouvaient que réjouir des cours de suffragettes, Mrs. Ashby mit celles qui l'écoutaient en face de leurs responsabilités de citoyennes — lorsqu'elles possèdent leurs droits politiques, et devant leur devoir absolu de réclamer ces droits si elles veulent vraiment travailler pour la paix,

brillante et légère, parfaitement nettoyée, est disposée en bon ordre sur le gazon. Je risque un œil par la fenêtre arrondie encadrée de délicieux rideaux en liberty mauve: un petit intérieur coquet, deux divans-lits recouverts de coussins mauves, une table mobile de bois ciré sur laquelle fleurissent des tiges de lavande dans un pot d'étaim, un amour de fourneau à alcool à côté d'un amour d'évier...

Un bruit d'auto se faisant entendre, je m'écarte prudemment pour ne pas encombrer la route, étroite à cet endroit. Mais l'auto, une toute petite voiture, que conduit un très jeune homme, s'arrête, et après l'inévitable terrier écossais en jaillit une très jeune femme, bras nus, jambes nues, un immense chapeau paillasse sur la tête, les bras pleins de paquets et de cornets. Comment peut-elle par cette chaleur et dans cette tenue arborer une cravate de fourrure grise?... Mais non, ce n'est point un renard argenté qu'elle porte autour du cou, mais bien un beau chat gris dont la queue angora m'a induite en erreur!

— Attendez-moi, l'entends-je dire à son compagnon, son mari évidemment. Je vais donner du lait à Lola, qui avait si peur ce matin qu'elle n'a pas voulu déjeuner, puis je serai prête à vous accompagner.

...Ma promenade de retour me ramenant sur le même chemin au bord du loch, je passe à nouveau devant la roulotte. Cette fois, la porte est ouverte, et pelotonnée de travers sur le marche-pied, la maîtresse de Lola toujours coiffée de son immense chapeau, pèle avec ardeur les pommes de terre du déjeuner. Le terrier aboie, Lola maintenant rassurée ronronne et quête